

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉPARTEMENT CORREZE
CANTON TULLE
COMMUNE TULLE
Secrétariat Général DL/SC

Arrêté portant approbation de l'offre de prix et du contrat souscrit avec REGIS LOC pour la location d'une nacelle télescopique du 13 mai au 17 mai 2024

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité, pour les besoins de ses services techniques, la Société REGIS LOC pour la location d'une nacelle télescopique,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu l'offre de prix n° 56-001040,
- Vu le contrat de location n°56-003082 afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve l'offre de prix et le contrat souscrit avec la Société REGIS LOC – RN89 – 19000 TULLE pour la location du 13 mai au 17 mai 2024 d'une nacelle télescopique VL 14-16Mn°35744 SCORPION 1490 pour les besoins des services techniques de la collectivité.
Le montant total de cette location s'élève à 684,50 € HT soit 821,40 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte : 613588 - Code : FONCTST/ELECTR


ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de l'égalité le : 14 MAI 2024
Date et Réf. de l'accusé de réception : 14 MAI 2024

AD39_13052024




TULLE, le 13 mai 2024

Le Maire-Adjoint,
Jacques SPINDLER

Établi par Herve Leroy

Rn89
19000 TULLE
Tél : 05 55 20 94 94
Email : agence.tulle@regisloc.fr

MAIRIE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

Contact / Tél :
Chantier : **MAIRIE DE TULLE**
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

Date	N° Client	N° Contrat	N° Commande	Fol
13/05/2024	48072	56-003082	FONCTST	1/ 1

Qté	Description	Type Prix	Tarif Brut	%R	Tarif Net	Ⓛ	MT HT €
	Location du 13/05/2024 au 17/05/2024						
	Suivant devis N° 56-001040						
1	NACELLE TELES VL 14-16M N° 35744 SCORPION 1490, N° Série VWASXTF24K7229853, N° Immat FN 980 NC Franchise 8 HR /Jour, 25.00€ / HR supp Compteur départ 1704 HR	Jour	124,00		124,00	J:5	620,00
	<i>Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>						62,00
	Tarifs de Référence : Prix / J de 1 J à 5 : 124.00€ Prix / J de 6 J à 20 : 112.00€ Prix / J de 21 J à infini : 95.00€						
1	- COMPTEUR KMS N° Série VWASXTF24K72298530.40€ / KM supp Compteur départ 57309 KM						0,00
	<i>Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>						
	- Le port du harnais est obligatoire	Comm.					
	- Permis obligatoire	Comm.					

Le complément carburant et le nettoyage eventuel sont à la charge du client.

Utilisation matériel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entrainera un supplément de loyer.

Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location, nous en informons rapidement.

Vous acceptez les conditions générales de vente en annexe.

Veuillez signer et retourner le présent contrat pour acceptation.

Nom et Signature **MAIRIE DE TULLE** *le maire - adjoint*

Date *13/05/24*

Jacques SPINDLER

Règlement: *Virement 30 jours fin de mois le 15*

TOTAL HT	684,50 €
dont ECO PART.	2,50 €
MONTANT TVA	136,90 €
TOTAL TTC	821,40 €

